

La massification de la délinquance des adolescents est un symptôme majeur des dysfonctionnements de notre civilisation.

Ces mineurs, notre malaise

par PHILIPPE CHAILLOU

Le débat sur la délinquance des mineurs est trop important pour l'avenir de notre société pour être escamoté. Or, force est de constater que ce débat se réduit le plus souvent à une narration de faits divers, à l'énumération de statistiques et à quelques propositions simplistes: création de centres fermés, procédures plus rapides, abaissement de l'âge à partir duquel un mineur peut être placé en détention provisoire. Le débat est pauvre; les solutions proposées peu crédibles, nos concitoyens sentant bien que, sans véritable analyse sur les causes, les réponses ne sont pas à la mesure de l'enjeu.

Le premier devoir aujourd'hui est un devoir d'information. Sur la réalité de cette délinquance tout d'abord. Qui sont ces mineurs délinquants et surtout comment devient-on un mineur délinquant? C'est bien évidemment de la justesse de la réponse à cette première question que dépend la pertinence des réponses apportées. Il faut ensuite interroger nos dispositifs. Permettent-ils d'apporter une réponse adaptée? Or, sur ces deux points, l'information fait cruellement défaut. Car les mineurs délinquants sont jugés à «publicité restreinte», c'est-à-dire hors la présence du public et bien peu, y compris parmi les journalistes ou les hommes politiques, savent véritablement comment fonctionne cette justice ainsi que le travail effectué par les éducateurs. Pourquoi, à un moment où le problème de la délinquance des mineurs est devenu si central, n'y a-t-il plus ces grandes émissions de télévision, tournées à partir d'un cabinet de juge des enfants, qui ont permis, par le passé, à nos concitoyens de mesurer la complexité du phénomène et de se forger une opinion nuancée?

En attendant ce travail de pédagogie sociale essentiel et pour faire avancer le débat, la réflexion peut d'ores et déjà s'adosser à un constat partagé mais dont on ne tire pas toutes les conséquences: celui de la massification de cette délinquance des mineurs. En soi, cette massification doit proscrire les seules réponses pénales évoquées ci-dessus qui ne participent que d'un refoulement social du problème, qui ne pourra alors que faire retour avec encore plus de violence. Cette massification doit au contraire être prise pour ce qu'elle est véritablement, c'est-à-dire comme un symptôme majeur de nos dysfonctionnements sociaux, comme le révélateur du

malaise dans la civilisation. Car ces mineurs délinquants, issus pour beaucoup de quartiers difficiles, pour beaucoup de familles d'origine étrangère, qui ne se reconnaissent pas dans notre règle commune, qui ne supportent ni frustration, ni autorité, dont les valeurs premières sont l'argent ou le sexe, ne sont que le miroir grimaçant de notre société. A vouloir, contre toute évidence, réduire cette massification à une somme de dysfonctionnements individuels n'appelant que des réponses pénales individuelles et à ne pas vouloir entendre cette massification comme un dysfonctionnement social majeur, nous risquons d'aller au-devant de graves déconvenues.

Ce point essentiel étant rappelé, ce n'est pas pour autant qu'il faille négliger les réponses individuelles. Simplement, ces réponses judiciaires individuelles doivent être replacées dans une perspective plus générale de l'action, qui les éclairera. Car il faut à la fois des réponses individuelles judiciaires et des réponses politiques plus globales, le rôle princeps étant très clairement du côté des réponses politiques.

Sur le plan judiciaire, qu'a-t-on fait ces dernières années concernant les mineurs délinquants? On a, en fait, essayé de mettre en place une sorte de «tolérance zéro» en apportant une réponse à tout acte de délinquance ou d'incivilité. Fondée à l'origine sur l'intervention du juge des enfants et des éducateurs, la réponse sociale, en se systématisant, s'est déplacée du côté de la police et du parquet. On y a gagné en rapidité et en nombre de procédures traitées. Il n'est pas certain qu'on y ait gagné en réelle efficacité. Car on a un peu l'impression d'une machine qui s'est emballée et dont la fonction sociale serait de démontrer qu'il est fait quelque chose même si parfois peu importe le contenu de ce «quelque chose». Pour dire les choses crûment, on a le sentiment que beaucoup de gens s'échinent à «brasser» du papier sans que cela ait grande prise sur la réalité de ces gamins, tout simplement par manque de solutions concrètes de prise en charge. En effet, malgré les importants efforts qui ont été faits, la Protection judiciaire de la jeunesse n'a pas les moyens de prendre en charge un aussi grand nombre de jeunes. Est-il souhaitable d'ailleurs qu'elle le fasse et ne vaudrait-il pas mieux une prise en charge plus tôt par d'autres institutions en amont, ce qui renvoie à la dégradation des

moyens de la prévention spécialisée?

Cette politique du «tout judiciaire» mériterait d'être réévaluée. Ne vaudrait-il pas mieux dégager des priorités qui pourraient être les suivantes: les trafics, les bandes, la violence? Ce qu'on appelle les incivilités: petits méfaits ou désordres de la vie quotidienne pouvant être traités par d'autres institutions en amont de la justice: Education nationale, départements, municipalités. Car tous les actes asociaux commis par des mineurs ne doivent pas aller devant la justice: certains doivent se régler avant. Si, à un acte posé, il faut une réponse sociale, point n'est besoin qu'elle soit toujours judiciaire.

Au-delà du recalage nécessaire de ces réponses judiciaires, il faut surtout prendre la mesure de ce que la massification de la délinquance des mineurs interroge au plus profond notre fonctionnement social dans son ensemble et tenter d'apporter des réponses plus globales à ces graves dysfonctionnements.

Il y a fort peu de temps, les surveillants du

quartier mineur du centre de jeunes détenus de Fleury-Mérogis où je m'étais rendu m'indiquaient que, quel que soit le sujet choisi pour les «groupes de parole» qu'ils organisaient avec les mineurs détenus, ceux-ci en revenaient sans arrêt à la question de l'argent. Au-delà de l'importance normale de ce problème pour des jeunes, la plupart issus de familles très modestes, ce leitmotiv de l'argent ne nous renvoie-t-il pas à une problématique sociale majeure, à une véritable absence de valeurs collectives?

De la même manière, pourquoi laisse-t-on de très jeunes enfants s'imprégner de cassettes ou d'autres moyens audiovisuels mettant en scène des images pornographiques et violentes qu'ils répéteront ensuite lors de «tournantes» dans des caves? Pourquoi aucune information, pourquoi un tel silence social, un tel abandon sur des sujets aussi graves?

Comment enfin, et ce ne sera pas la question la plus simple à résoudre, «relégitimer» la loi, la règle commune qui nous

tient tous ensemble, alors que les jeunes des quartiers et particulièrement les jeunes d'origine étrangère ont trop souvent l'impression d'une société à deux vitesses, voire même parfois d'une loi à deux vitesses?

Voilà l'enjeu! Il n'est pas mince. Ajouté à

cela que la diversité des discours médiatiques ou politiques parfois absolument opposés a fini de désorienter l'opinion, les jeunes et leurs familles ainsi que les professionnels. Or, au-delà du débat nécessaire, il faudra bien, à un moment donné,

une parole politique forte, ce qui veut dire crédible, dépassant les clivages politiques partisans, pour donner, à partir des acquis, du sens à l'action dans une véritable perspective politique ●

Philippe Chaillou est président de la chambre des mineurs à la cour d'appel de Paris. Derniers ouvrages parus: «*Délinquance des mineurs: l'autorité parentale en question*» (Gallimard) et «*Guide du droit de la famille et de l'enfant*» (Dunod).